

2024DEL6

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT : HAUTE

VIENNE

Arrondissement :

LIMOGES

Canton :

CONDAT/VIENNE

Commune : SOLIGNAC

Nombres de membres	
En Exercice	19
Présents	14
Votants	17
Date de convocation	
01/03/2024	
Date d'affichage	
01/03/2024	

Objet : Choix assistant à maîtrise d'ouvrage pour les études de géothermie de l'ALSH.

Délibération n° 2024DEL6  
EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE SOLIGNAC  
Séance publique du 13 mars 2024

Les membres du Conseil régulièrement convoqués se sont réunis au lieu habituel de leurs séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Alexandre PORTHEAULT, Maire.

**Présents** :

Mmes BAYLE, BOURGER, COMES, FOURGEAUD, CARLIER, DUPIN MM. BRUNET, CHAZELAS, COLDEBOEUF, GOURINCHAS, LEYRIS, PECHER, PORTHEAULT, RECORD,

**Absents et excusés** :

Claire MOURNETAS procuration donnée à Stéphane PECHER

Laure FERNANDES procuration donnée à Caroline BOURGER

Nathalie COIGNAC procuration donnée à Alexandre PORTHEAULT

**Absent** : Christian RIBOULET, Sylvie GUITARD

Claude GOURINCHAS a été élue secrétaire de séance

La commune souhaite être accompagnée par un prestataire qualité pour son projet de système géothermique dans le cadre des travaux d'agrandissement de l'ALSH.

Le bureau d'étude JLM a été sollicité, le contenu de leur mission est le suivant :

- Analyse du dossier en phase APD avec remise d'un rapport et commentaires,
- Analyse du dossier en phase PRO avec remise d'un rapport et commentaires,
- Visite sur le site lors de la phase DET pour le champ de sondes (x3),
- Visite sur le site lors de la phase DET pour les installations thermiques (x3)

Un rapport de réception des installations géothermiques reprendra l'ensemble des points énoncés.

Le montant de la prestation est de 4830 € HT et 5796 € TTC.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire à signer le présent devis d'intervention.

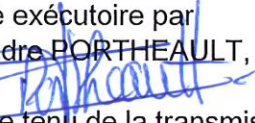
Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage et autorise le Maire à signer le devis correspondant.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,



Alexandre PORTHEAULT

Certifié exécutoire par  
Alexandre PORTHEAULT,  
Maire   
Compte tenu de la transmission  
en Préfecture le  
Et la publication le